

**DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE
DE TRANSITAIRE EN DOUANE**

(Personne Physique)

A produire en double exemplaires dont un sur papier timbré

NOM ET PRENOM DU REQUERANT

CIN N°

NOM COMMERCIALE

ADRESSE COMPLETE

ADRESSE E.MAIL

TELEPHONE ET FAX

NATIONALITE

PATENTE DEPUIS

BUREAUX DES DOUANES AUPRES DESQUELS LE PETITIONNAIRE COMPTE
EXERCER LA PROFESSION

REFERENCES PROFESSIONNELLES

.....

.....

.....

Fait à, le

Nom et prénom du signataire plus cachet

**PIECES QUI DOIVENT ETRE JOINTES
A LA DEMANDE D'AGREMENT DE TRANSITAIRE
(Personne Physique)***

- Un exemplaire de l'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
 - Un extrait du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois ou toute autre pièce en tenant lieu ;
 - Un certificat de résidence au Maroc (de moins de 3 mois) ;
 - Trois photos d'identité ;
 - Photocopie de la CIN ;
 - **Photocopie certifiée conforme à l'original de la licence ou d'un diplôme reconnu équivalent (1) ;**
 - **Attestation justifiant la qualité et les références professionnelles du requérant, portant sur une période minimum de trois ans ;**
 - **Certificat d'inscription au registre du commerce ou l'engagement de provoquer cette inscription ;**
-
- **Les photocopies de toutes les pièces indiquées ci-dessus doivent être également produites.**

(1) - sont dispensés de cette obligation, les agents de l'administration classés au moins à l'échelle 10 du statut général de la fonction publique et ayant accompli quinze années d'exercice effectif au sein de l'administration.

•